

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE



Document de référence / 2006



Banque et populaire à la fois.

EXTRAITS DU DOCUMENT DE REFERENCE

Honoraires des contrôleurs légaux p 36

4.4 Les responsables du contrôle des comptes

4.4.1 Noms, adresses et dates de nomination

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés pour une durée de six exercices par l'assemblée générale mixte de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires le 21 mai 1996. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale mixte de la Banque Fédérale des Banques Populaires (ex-CCBP) du 22 mai 2002.

Le 15 novembre 2006 le cabinet Ernst & Young ainsi que Monsieur Pascal Macioce ont présenté leur démission des fonctions respectives de commissaires aux comptes titulaire et suppléant avec effet au 15 décembre 2006. Le conseil d'administration de la Banque Fédérale en date du 6 décembre 2006 en a pris acte, a décidé de ne pas proposer leur remplacement et a élargi la mission du Cabinet Constantin, commissaire aux comptes de la Banque Fédérale à la certification du Groupe Banque Populaire.

Commissaires aux comptes titulaires

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
1, cours Valmy
92923 Paris la Défense Cedex
Représenté par M. Michel SAVIOZ

Constantin Associés
26, rue de Marignan
75008 Paris
Représenté par Mme Brigitte DREME

Commissaires aux comptes suppléants

M. François CHEVREUX
8, avenue Delcassé
75008 Paris

M. Jean-Claude SAUCE
66, rue Caumartin
75009 Paris

4.4.2 Honoraires versés aux commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire

Les honoraires comptabilisés en 2005 et 2006 par le Groupe Banque Populaire et ses filiales intégrées globalement et proportionnellement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux Comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	RESEAU KPMG				RESEAU CONSTANTIN				RESEAU ERNST & YOUNG (2)			
	MONTANT (HT)		%		MONTANT (HT)		%		MONTANT (HT)		%	
	12.2006	12.2005	12.2006	12.2005	12.2006	12.2005	12.2006	12.2005	12.2006	12.2005	12.2006	12.2005
Audit												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 611	3 075	81,4%	80,9%	534	824	94,9%	82,0%	380	1 240	54,5%	39,3%
>Emetteur	1 152	980	35,9%	25,8%	304	264	54,0%	26,3%	63	202	9,0%	6,4%
>Filiales intégrées globalement	503	2 095	15,7%	55,1%	58	560	10,3%	55,7%	28	1 038	4,0%	32,9%
>Filiales intégrées proportionnellement (1)	956		29,8%		172		30,5%		289		41,4%	
- Missions accessoires et autres missions d'audit	464	659	14,5%	17,3%	21	112	3,7%	11,1%	36	1 820	5,2%	57,7%
>Emetteur	415	599	12,9%	15,8%	21	36	3,7%	3,6%		1 409		44,7%
>Filiales intégrées globalement	20	60	0,6%	1,6%		76		7,6%		411		13,0%
>Filiales intégrées proportionnellement (1)	29		0,9%						36		5,2%	
<i>Sous-total</i>	3 076	3 734	95,9%	98,2%	555	936	98,6%	93,1%	417	3 060	59,7%	97,0%
Autres prestations												
- Juridique, fiscal, social	118	41	3,7%	1,1%					62		8,9%	
- Technologies de l'information									162	55	23,3%	1,7%
- Audit interne									57	39	8,1%	1,2%
- Autres	14	27	0,4%	0,7%	8	69	1,4%	6,9%				
<i>Sous-total</i>	131	68	4,1%	1,8%	8	69	1,4%	6,9%	281	94	40,3%	3,0%
TOTAL des honoraires	3 207	3 802	100,0%	100,0%	563	1 005	100,0%	100,0%	698	3 154	100,0%	100,0%

(1) Les filiales de Natixis - ex-NBP détenue par le Groupe Banque Populaire en 2005 - sont, suite à l'opération de fusion, consolidées par le Groupe Banque Populaire à proportion de sa détention du capital de Natixis. Leurs honoraires sont désormais repris dans le compte de résultat du Groupe proportionnellement.

(2) Ernst&Young a démissionné du collège des Commissaires aux Comptes du Groupe Banque Populaire. Il a été remplacé par le Cabinet Constantin Associés à compter du 15/12/2006, date de sa prise de fonction.